Réf. Farde e-Assemblées : 2491243

N° OJ : **57**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Participation.- Subsides de fonctionnement et spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 16.640,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides ;

En application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Considérant les besoins des associations suivantes ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2022 ;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement et spécifiques pour un montant total de 16.640,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2022; aux associations suivantes et réparti comme suit:

1) 1.140,00 EUR au « Comité d'habitants rue Luther » pour son fonctionnement ;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl « Comité de quartier-Buurtcomité De Wand Pagodes-n » pour son fonctionnement ;
3) 3.000,00 EUR à l'asbl «L'Estampille», espace rencontre pour son fonctionnement ;
4) 500,00 EUR à l'asbl « Salukes Voisins » pour son festival bruxellois « Salukes Voisins » ;
5) 3.000,00 EUR à l'asbl « Schuman Square Comité » pour son projet « Schuman Lights UP » (10ème édition) ;
6) 3.000,00 EUR à l'asbl « GAQ » pour son projet « Refonte et adaptation du site internet aux besoins actuels » ;
7) 3.000,00 EUR à l'asbl PICOL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken) pour la soirée « Fête des Lumières ».

Annexes :